

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2024 T 55

6.1

Portant autorisation d'occupation du domaine public,
Espace vert rue de Venasque vendredi 31 mai 2024.

Le Maire de la Commune de Tournefeuille.

Vu les articles L 2211-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles R 411-8, R411-25 et R 411-26 du code de la route.

Vu le courrier de Vincent ITHURRALDE - 2 rue du Vignemale - 31170Tournefeuille, organisateur de la fête.

Considérant la fête de quartier organisée le vendredi 31 mai 2024, sur l'espace vert situé rue du Venasque à Tournefeuille.

ARRÊTE

ARTICLE I : Les habitants du quartier sont autorisés à occuper l'espace vert situé rue du Vénasque, pour un repas, le vendredi 31 mai 2024 de 18h30 à 23h00.

ARTICLE II :

Le Directeur Général des Services de la Ville de Tournefeuille,

Le Commandant de la Police Nationale, Chef du secteur Ouest de Toulouse,

Le Chef de Service de la Police Municipale de Tournefeuille,

Et les Agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURNEFEUILLE, le vendredi 03 mai 2024.

Le Maire,
Dominique FOUCHIER

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20240503-AT2024T55-AR
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024